



Commune de Siviriez

Tarif contrôle de l'habitant (Législature 2016-2021)

L'administration communale perçoit les émoluments suivants :

CONTROLE DES HABITANTS

Délivrance d'un certificat d'établissement lors d'une arrivée ¹	Fr. 20.00
Délivrance d'une attestation de séjour ¹	Fr. 20.00

¹ Loi du 16 novembre 2009 modifiant la loi sur le contrôle des habitants, entrée en vigueur au 01.07.2010, ordonnance du 14.06.2010

ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

Attestation de séjour pour légitimer un séjour dans une autre commune	Fr. 10.00
Renouvellement d'une attestation de séjour	Fr. 10.00
Certificat de bonnes mœurs	Fr. 10.00
Attestation de domicile (au guichet)	Fr. 5.00
Attestation de domicile (envoi par poste)	Fr. 10.00
Autorisation de voyager pour mineur (à remplir par la commune)	Fr. 5.00
Attestation photocopie certifiée conforme	Fr. 5.00
Attestation sur document présenté (Attestation pour permis, de vie, etc)	Gratuit

DIVERS

Légalisation de signature	Préfecture
Plan de la commune	Fr. 8.00
Remplacement d'une carte accès déchetterie	Fr. 50.00

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Renseignements sous quelque forme que ce soit dans les limites autorisées par la législation sur la protection des données et en fonction du temps consacré	Entre Fr. 5.00 et Fr. 20.00
Renseignements téléphoniques	Gratuit

COMMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Adulte, valable 10 ans	Fr. 70.00
Enfants (0 à 18 ans) valable 3 ans jusqu'à 3 ans et 5 ans jusqu'à 18 ans	Fr. 35.00

délai d'obtention : 14 jours maximum

COMMANDE DE CARTES CFF

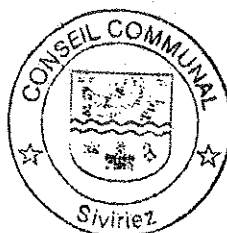
Pour les habitants-es de la commune de Siviriez	Fr. 35.00/carte
Pour les habitants-es des autres communes	Fr. 45.00/carte

Le présent tarif a été adopté en séance du conseil communal du 9 mai 2016

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

C. Périsset



Le Syndic

R. Gobet



Commune de Siviriez

Tarif émoluments communaux (législature 2016-2021)

Personnel administratif	
Personnel administratif	
Secrétariat	Fr. 50.-/h
Caisse	Fr. 50.-/h
Personnel technique	
Concierge	Fr. 50.-/h
Employé communal	Fr. 50.-/h
Conseil communal	
Membre du Conseil	Fr. 50.-/h

Pompiers	
Service de police pour les sociétés	Fr. 25.-/h.
Service de parc lors des enterrements	gratuit
Domage causé par un tiers	Fr. 50.-/h

Véhicules	
Aebi avec grue + chauffeur	Fr. 150.-/h
Tracteur communal + chauffeur	Fr. 125.-/h.

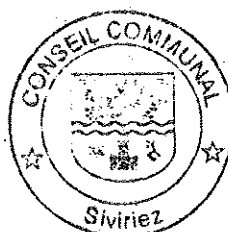
Eau	
Alimentations provisoires – eau potable	
Raccordés aux EU	2.20 m ³
Non raccordés aux EU	1.00 m ³
Travail tarif communal	Fr. 50.-/ h
Alimentations manifestations (sans matériel et personnel)	
Cantines, place de fêtes etc.	Gratuit
Remplissage de creux à lisier, piscine	
Abonné ou non	1.00 m
Travail tarif communal	Fr. 50.-/h.

Route	
Fouilles par divers services (Groupe E, Swisscom, etc) ou pour une nouvelle construction	
Pousse-tube pour le passage des tuyaux sous la route	
Si pas possible, ouverture de la route aux conditions suivantes : pose de goudron sur la tranchée et, 1 année après, fraisage de la traversée et pose d'un tapis.	
Raccordement au réseau communal d'eau potable	
Pousse-tube pour le passage des tuyaux sous la route	
La commune prend à sa charge le tapis	

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 30 mai 2016
Au nom du Conseil communal

La secrétaire

C. Périsset



Le Syndic

R. Gobet